

Fonds social

publié le 10/09/2015,
par Pierre BARBOTEAU

FONDS Si vous rencontrez des difficultés pour faire face à certaines dépenses de scolarité pour votre enfant, vous pouvez solliciter auprès de l'établissement une aide financière.

SOCIAL A cette fin, un dossier de demande de fonds social est à retirer auprès du secrétariat de l'établissement. Ce document doit être complété et remis avec toutes les pièces justificatives, au secrétaire ou à la gestionnaire du collège.

Une commission aura lieu prochainement pour statuer sur l'attribution ou non d'une aide.

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur "Site du collège André Malraux" (<http://etab.ac-poitiers.fr/coll-baignes/>).
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.